



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Saint-Brieuc, le 17 juin 2010

Information à la presse

Des questions ont été soulevées sur la qualité de l'eau du barrage du Drennec situé sur le bassin de l'Elorn. Les mesures effectuées par les réseaux de contrôle de surveillance (1) montrent effectivement des teneurs en phosphore supérieures à la valeur limite qui permet de qualifier un plan d'eau en « bon état ». Ces résultats sur le phosphore sont corroborés par les mesures de la chlorophylle qui est un indicateur de l'eutrophisation des plans d'eau (l'eutrophisation se traduit par un développement excessif d'algues ou micro-algues dans l'eau).

Les mesures d'azote restent, quant à elles, dans des normes qui témoignent d'un faible apport de pollutions diffuses par le bassin d'alimentation du plan d'eau. Dès lors, les teneurs élevées en phosphore s'expliqueraient par la présence résiduelle d'un stock de phosphore dans le fond de la retenue. L'épuisement de ce stock nécessitera plusieurs années. Le Sage de l'Elorn, signé le 15 juin, devra veiller à ce qu'il n'y ait pas d'apport complémentaire en provenance du bassin versant.

Dans le même temps, la retenue du Drennec présente la plus forte limpidité de l'eau de toutes les retenues étudiées en 2008 et les différentes mesures réalisées indiquent que l'eau qu'elle fournit reste conforme aux normes requises pour la production d'eau potable.

(1) Le réseau de contrôle de surveillance a été mis en place à partir de 2007. Il est construit selon les règles d'évaluation de l'état des eaux arrêtées au plan européen (directive cadre sur l'eau). L'arrêté qui fixe les valeurs seuils pour la classification de l'état des plans d'eau a été pris le 25 janvier 2010. Il sera révisé en 2010, notamment pour mieux prendre en compte la diversité des situations des plans d'eau.

Contacts :

Benoît Le Galliot, Délégation Armor-Finistère de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 02 96 33 62 45

benoit.le-galliot@eau-loire-bretagne.fr

Olivier de Guibert, Direction de l'évaluation et de la planification, 02 38 51 73 73, olivier.de-guibert@eau-loire-bretagne.fr

Contact presse : Paule OPERIOL, 02 38 51 73 10, 06 74 95 44 88, paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

Etablissement public du ministère chargé du développement durable, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte aux élus et aux usagers de l'eau du bassin,
- une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau,
- et les moyens financiers pour mieux gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
Le bassin Loire-Bretagne, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, 7 368 communes et près de 12 millions d'habitants.